



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : <b>2022-485</b>

### 1. Intitulé du projet

CREATION D'UNE ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENT LEGER (ZMEL) A L'ILET COCHON

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **GRAND PORT MARITIME DE LA GUADELOUPE (GPMG)**

Nom, prénom et qualité de la personne **Président du directoire**  
habilitée à représenter la personne morale **Jean-Piere CHALUS**

RCS / SIRET 

7	9	4	5	3	8	5	2	0	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique **Établissement public de l'État**

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales.  d) Zones de mouillages et d'équipements légers.	IOTA en milieu marin dont le montant des travaux est inférieur à 1 900 000€.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porté par le GPMG consiste à installer une zone de mouillage et d'équipement léger (ZMEL), au sein de sa circonscription, au nord de l'îlet Cochon. La zone du projet est découpée en 5 zones. Chaque sous-unité a pour vocation d'accueillir un type de navire particulier :

Zone 1 NO : 10 mouillages sur ancres à vis pour des navires à moteur 23 pieds maximum.

Zone 1 SE : 10 mouillages sur ancres à vis pour des navires à moteur 23 pieds maximum.

Zone 2 : 15 mouillages sur corps-morts pour des voiliers de 66 pieds maximum.

Zone 3 : 6 mouillages sur corps-morts éco-conçus pour le balisage du Banc Rose

Il est prévu une ligne d'amarrage pour les annexes, en bord de plage (avec 2 corps-morts)

Il est envisagé en option d'aménager les zones 4 et 5 avec les éléments suivants :

Zone 4 : 38 mouillages sur corps-morts pour des voiliers de 66 pieds maximum

Zone 5 : 2 mouillages sur corps mort pour navire de 100 pieds maximum

1 option est de plus envisagée pour la pose d'un ponton flottant modulaire à couple du ponton existant (pas d'ancrage au sol)

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de créer une zone de mouillages organisés (81) permettant de régulariser et d'organiser des espaces actuellement occupés par des mouillages forains, d'encadrer la fréquentation et de sécuriser les bateaux au mouillage (dispositifs dimensionnés par un bureau d'étude spécialisé).

La zone de mouillage s'accompagnera d'un Document de gestion dont celle-ci sera confié par DSP à un prestataire externe.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'installation de la ZMEL consiste à mettre en place 81 mouillages (41 en tranche ferme et 40 en tranche optionnelle). Trois types de mouillages seront mis en place :

- des ancrs à vis pour les mouillages recevant les plus petits bateaux (zones 1 NO et SE, faible profondeur) ;
- des corps morts en béton pour les mouillages recevant les plus grandes unités, en zones 2 et 3 (et zones 4 et 5 si l'option est retenue)
- des corps morts en béton dit "éco-conçus" pour compenser l'impact sur les zones à enjeu environnemental (platiers sédimentaires à colonies coralliennes éparses). Ces mouillages ont pour objectif d'améliorer la qualité environnementale d'un corps mort classique en travaillant sur sa forme et son volume (création d'habitats pour des espèces cibles).

La mise en œuvre des corps morts est la suivante :

- Préfabrication des corps-morts (sur site ou en atelier)
- Transport à terre du corps-mort (si fabrication en atelier)
- Manutention pour mise à bord d'un bateau de travail ou mise à l'eau pour remorquage « en flottabilité ». Les moyens de mise en œuvre doivent être proportionnés au poids du corps-mort. Toutes les manipulations peuvent être assistées d'un engin de levage, palan ou treuil pour la mise à l'eau.
- Transport maritime jusqu'à la zone du projet
- Immersion / descente du corps-mort, pose sur le fond en toute sécurité à l'endroit prévu.

La phase travaux est estimée à 25 semaines incluant la phase préparatoire.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A terme, la zone du projet comptera 41 mouillages (81 si les tranches optionnelles sont affermies), répartis de la façon suivante :

- Zone 1 NO : 10 mouillages pour navires à moteur 23 pieds.
- Zone 1 SE : 10 mouillages pour navires à moteur 23 pieds.
- Zone 2 : 15 mouillages pour voiliers de 66 pieds.
- Zone 3 : 6 mouillages pour le balisage du banc rose.

Si les tranches optionnelles sont affermies, il y aura en plus des mouillages évoqués précédemment :

38 mouillages pour voiliers de 66 pieds en zone 4, et 2 mouillages pour voiliers de 100 pieds en zone 5.

Un ponton flottant modulaire (option 1) et une ligne d'amarrage sont envisagées pour l'accostage respectif des petits navires ou des annexes.

La localisation des mouillages et des cercles d'évitement sont disponibles en ANNEXE 4 .

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au vu des montants financiers engagés sur le milieu marin (<1 900 000€), le dossier est soumis à DECLARATION LOI SUR L'EAU  
Le projet est soumis à une étude de cas par cas selon l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

Estimation des travaux:

-Tranche ferme: 458 544 €

-Tranche optionnelle: 554 784 €

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La surface du projet, dont les parties optionnelles (incluant les cercles d'évitements) est estimée à 0,35 km <sup>2</sup> . Au sein de chaque zone, la surface réellement impactée est dépendante du dimensionnement des corps morts. Types de mouillages : - 20 Ancre à vis (capacités navire 23 pieds) : Surface d'impact inférieure à 20 m <sup>2</sup> . - Corps morts avec une emprise au sol unitaire comprise entre 5 et 7 m <sup>2</sup> (grosses unités). Surface d'impact au sol totale d'environ 320 m <sup>2</sup> (pour 81 mouillages, version maximale).	La surface du projet, dont les parties optionnelles (incluant les cercles d'évitements) est estimée à 0,35 km <sup>2</sup> .  La surface maximum d'impact au sol des mouillages et des ancres à vis est de l'ordre de 340 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Circonscription du GPMG,  
Baie de Pointe à Pitre  
97110 POINTE A PITRE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 16° 13' 04 " 85 Lat. 6 1° 32' 18" 56

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup>

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de reunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous devez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

**Le projet se situe-t-il :**

**Oui Non**

**Lequel/Laquelle ?**

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, récréative et touristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

Oui  Non

En zone de montagne ?

Oui  Non

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

Oui  Non

Sur le territoire d'une commune littorale ?

Oui  Non

Pointe à Pitre (97110)

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

Oui  Non

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, en été ou le cas échéant en cours d'élaboration ?

Oui  Non

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

Oui  Non

Dans une zone littorale ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Oui  Non

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) existe et a été approuvé. La Guadeloupe est concernée par un seul Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT): "PPRT de la Pointe Jarry". Il a été approuvé le 5 septembre 2011 et est pleinement applicable. A ce jour, aucune procédure de révision n'est envisagée.	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un ouvrage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>		<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	55 corps-morts sont sur des zones de vase => incidences très faibles. Sur 6 corps-morts, incidences directes et permanentes sur une faible superficie (40 m <sup>2</sup> ) des herbiers de phanérogames marines autochtones par la mise en place de corps-mort béton. Cette perte d'habitat est compensée par l'enlèvement des chaînes/bouts des anciens corps-morts (environ 30) qui abîment le fond (surface nettoyée estimée à 100-150m <sup>2</sup> ).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière, énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est peu soumise à la houle et les mouillages sont conçus en fonction des conditions hydrodynamiques locales. Ils sont résistants à des houles observées annuellement dans cette zone. En cas d'évènement cyclonique extrêmes, des mesures de sécurité seront mises en place (évacuation et démontage des bouées)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification du paysage au vu des mouillages forains déjà en présence sur la zone de projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Évitement au maximum des zones d'herbiers denses de phanérogames marines (Thalassia et Syringodium).

Seuls 6 corps-morts (sur 81) seront positionnés sur la bordure extérieure d'un herbier (moins dense), impactant environ 40 m<sup>2</sup>. Le reste (55) est positionnée sur des zones de vase ou de sable nu.

20 ancrés à vis seront utilisés pour limiter l'impact sur les habitats en bord de plage.

Le positionnement des mouillages a été optimisé pour réduire au maximum l'emprise sur des habitats "sensibles (herbiers).

Les chaînes des anciens mouillages forains qui raclent le fond seront enlevées avant les travaux. Des systèmes de mouillages écologiques seront utilisés pour empêcher la destruction des fond par ragage des chaînes. Un plan de gestion du plan d'eau sera mis en œuvre pour encadrer la pratique.

En mesure d'accompagnement, des corps morts éco-conçus seront mis en place aux abords du platier. Ces mouillages possèdent les mêmes fonctions qu'un mouillage "classique", auxquelles s'ajoutent une fonction d'imitation des habitats fréquentés par les espèces cibles. Ainsi, de nouveaux habitats propices à la colonisation d'espèces cibles (poissons, juvéniles coralliens) seront créés.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une volonté d'encadrement et de gestion des activités de mouillages forains, actuellement anarchiques et destructeurs de l'environnement. Il vise donc à une amélioration de la situation actuelle.

Le projet a de très faibles incidences sur les habitats marins car seule une très faible partie des mouillages (6 sur 81) aura une incidence sur des herbiers (40m<sup>2</sup>). Aucune incidence sur les compartiments air / bruit/milieu terrestre n'est recensée et les incidences sur le milieu marin sont réduites uniquement au compartiments "habitats" (en termes de superficie impactée). Pas d'incidence sur l'avifaune, les mammifères marins, les tortues, etc... Les mesures ERC prévues par le Maître d'Ouvrage permettent la suppression des impacts en très grande partie.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage lointain</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un <u>projet de tracé</u> ou une <u>enveloppe de tracé</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

veuillez compléter le tableau ci-dessous en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Pointe-à-Pitre

le.

15 FEV. 2022

Signature

**Le Président du Directoire**

**Jean-Pierre CHALUS**



